

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2021

---

## PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3822)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 1

présenté par

M. Gosselin, M. Boucard et M. Schellenberger

-----

### ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.